

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« OBJECTIF RÉGION ZÉRO FÉMINICIDE »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021 – OBJET DE LA REUNION

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP : / CP : **X**

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

**Nom et numéro du rapport : 376 - Vie associative, égalité
homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité**

Exposé des motifs

Les femmes victimes de violence s'adressant aux services de sécurité, de prévention et de protection sont en augmentation selon les chiffres de l'observatoire régional des violences faites aux femmes (9860 femmes accueillies en 2018 et 14500 en 2019).

Les professionnels de ce secteur savent que les féminicides représentent l'aboutissement d'un processus d'isolement, de différentes formes d'emprise et de violences qui croissent avec le temps. Il y a donc un lien établi entre l'accroissement des violences faites aux femmes et le risque d'augmentation des féminicides.

En conséquence, la région Pays de la Loire décide de mettre en place le programme « Objectif Région Zéro Féminicide » avec les axes suivants :

- Soutenir massivement les acteurs de la prévention et de la protection des violences faites aux femmes ;
- Systématiser les actions éducatives de préventions dans les lycées, CFA, MFR, MLI, dispositif de « raccrochage scolaire » et dans l'enseignement supérieur
- Améliorer l'information sur les aides existantes pour les femmes victimes de violences et en particulier pour les femmes en situation de précarité et de handicap.

Délibéré

Page 4 du rapport 376, dans le point 4 - La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences et l'isolement des femmes

Remplacer le paragraphe :

« Une enveloppe de 450 000 € d'autorisations d'engagement sera consacrée au soutien de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes ».

par :

Une enveloppe de **1 250 000 €** d'autorisations d'engagement sera consacrée au soutien de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes et notamment au lancement du programme « Objectif Région Zéro Féminicide ».

Modifier en conséquence dans le paragraphe suivant 1 580 000 € de crédits de paiement de fonctionnement par 2 380 000 €.

Il est proposé de réduire en conséquence le programme 166 "Internationalisation de l'économie" des montants équivalent en autorisations d'engagement.



Franck Nicolon
Conseiller régional